

LA VISITE VIRTUELLE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Agents immobiliers et Gestionnaires locatifs
- Prérequis nécessaire :
 - o Avoir suivi la formation « Réussir les photos de ses annonces avec un smartphone »
 - o Avoir un smartphone faisant des photos de très bonne qualité

OBJECTIFS

- Se familiariser avec la prise de vidéo et réaliser une visite virtuelle avec des produits simples et accessibles à tous

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, projection d'images, travaux pratiques
- Différents supports et outils seront remis durant le stage
- Questions-réponses et exercices avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et la mise en pratique
- La formation sera animée par Bernard Martinez : Photographe Vidéaste professionnel

Il est demandé à chaque participant de venir à la formation avec son matériel photo.

CONTENU DE LA FORMATION

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponses

Les enjeux de la mise en place de la visite virtuelle

- Valorisation du bien

La prise vidéo

- Principes de bases
- Réglages
- Réalisation

Exercice pratique : Réaliser une vidéo

Dernière mise à jour : 17 juin 2022

Réaliser une visite virtuelle

- Les outils pour sa mise en place
 - Ordinateur
 - Appareils de prise de vue
 - Logiciel
- Panorama des techniques possibles
- Méthode de mise en place

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

- Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.